

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TEL 02 97 21 01 53 FAX 02 97 21 34 83
MINITEL :08 36 29 11 11 . NET:WWW.INFOGREFFE.FR

LIONEL DURAND

45 BOULEVARD DE LA FRATERNITE

44100 NANTES

V/REF :
N/REF : 2002 B 209 / A-2188

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 17/07/2002, SOUS LE NUMERO A-2188,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 02/07/2002

MODIFICATION DATE DE CLOTURE DU PREMIER EXERCICE SOCIAL : 30 SEPTEMBRE 2003
AU LIEU DU 30 SEPTEMBRE 2002

... CONCERNANT LA SOCIETE
ARTHEMA RESTAURATION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
LE VIEUX PASSAGE
56680 PLOUHINEC

R.C.S LORIENT 441 786 720 (2002 B 209)

LE GREFFIER



17/02/02 A2188

SARL ARTHEMA RESTAURATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : Le vieux passage
56680 PLOUHINEC

- 02 B 209

Assemblée générale du 2 juillet 2002

L'an deux mille deux,
et le deux juillet 2002,
à dix heures,

les associés se sont réunis au Vieux Passage 56680 PLOUHINEC, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur POILPRE Paul,
demeurant Le vieux passage - 56680 PLOUHINEC

Monsieur BOUGEARD Daniel,
Demeurant 56 rue d'Allonville - 44000 NANTES

Représentant la totalité des parts de la société.

Monsieur Paul POILPRE préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation;
- le texte des projets de résolutions.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification date de clôture du premier exercice social
- Questions diverses.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

B,

P.R.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante inscrite à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture du premier exercice social de la société :

Date précédente : 30 septembre 2002

Nouvelle date : 30 septembre 2003

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et par tous les associés présents.

Le Gérant

Les associés

Monsieur Paul POILPRE

